

# REGLEMENT PARTICULIER 1er Rallye GENTIANE E.N.R.S.

20 et 21 Avril 2018

Ce règlement particulier complète le règlement particulier du 52éme Rallye Régional du Pays Gentiane

## PROGRAMME - HORAIRES

Identique au règlement du Rallye Support.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 20 et 21 Avril 2018 en qualité d'organisateur Administratif un rallye régional de Régularité Sportive Energies Nouvelles dénommé :

#### 1 er RALLYE GENTIANE E-N-R-S

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d' AUVERGNE en date du 22 Février 2018 sous le numéro 04/18 et de la FFSA numéro 147 en date du 22 Février 2018 (délivré par la ligue).

Comité d'Organisation

Identique au règlement du Rallye Support.

Organisateur technique et administratif

Nom : A.S.A. ARVERNE représentée par son président Michel DESMARIE Adresse : 1 Impasse du Lieutenant Basset 15400 RIOM ES MONTAGNES

#### 1.1P. OFFICIELS

Identique au règlement du Rallye Support.

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 1er Rallye Gentiane ENRS compte pour le Trophée de France 2018 des rallyes de régularité sportive énergies nouvelles.

## 1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement du Rallye Support.

- 1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :
  - Permis de conduire
  - Certificat d'immatriculation de la voiture
  - Attestation d'assurance
  - Vignette de contrôle technique (si véhicule de plus de 4 ans)
  - Licence en cours de validité ou
  - Titre de participation.

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

# ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS
- 3.1.5P. Identique règlement rallye support.
- 3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.
- 3.1.11.1P. Identique au règlement du Rallye Support.
- 3.1.12P. Identique au règlement du Rallye Support.
- 3.3 ORDRE DE DEPART
- 3.3.1P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
- **3.3.2P.** L'attribution de ces numéros se fera se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives ( haute, intermédiaire ou basse).
- 3.3.3P. L'ordre des départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.
- 3.3.4P. Identique règlement rallye support.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Un extincteur de 2 kg minimum compatible avec l'énergie disponible à bord du véhicule, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2.2P Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile ( minimum normes CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon,.....) sont prohibées.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Identique règlement standard FFSA et règlement rallye support.

#### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

## 6.1P. DESCRIPTION

Identique règlement Rallye Support.

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de 39,30 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire et horaires».

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

## 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée.

- **7.3.11P.** Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la direction de course à raison de :
- -Pour retard, 10 secondes par minute
- -Pour avance, 60 secondes par minute.

## 7.5P. ZONE DE REGULARITE (ZR)

Identique au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Le chronométrage des zones de régularité et les chronométrages secrets intermédiaires seront effectués par chronométrage manuel.

#### 7.5.4P ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Identique au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

#### 7.6P. PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la route (Plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

#### ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

# ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Suivant règles spécifiques rallye de régularité sportive loisir énergies nouvelles (ENRS).

Le classement général sera effectué pour chaque moyenne avec et sans instruments :

- -Moyenne haute avec et sans instruments
- -Moyenne intermédiaire avec et sans instruments
- -Moyenne basse avec et sans instruments

A titre d'information, le classement, toutes moyennes confondues, sera affiché à la fin du rallye.

# ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Coupes et lots.

La remise des prix se déroulera le 21 Avril 2018 au gymnase de Riom -ès-Montagnes à partir de 20 Heures.

